

Programme d'activités 2014

au service des politiques publiques de prévention du risque d'inondation

Tous les territoires sont concernés par le risque d'inondation. Les plaines, le littoral, la montagne, les territoires urbains et ruraux, soumis à ce risque, partagent tous la même ambition exprimée par la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation : assurer la sécurité des personnes, réduire les dommages matériels, accélérer le retour à la normale et ce, dans une perspective de maintien de l'attractivité des territoires. C'est dans cette optique que s'inscrit la dynamique de travail du CEPRI pour 2014. Anticiper, c'est vital, s'adapter c'est capital et ne pas aggraver c'est fondamental!

2014 reste une année charnière, une année où la directive inondation va se décliner à l'échelle des territoires locaux. Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation vont émerger sur chacun des 122 territoires à risque important identifiés en 2012. C'est donc une année importante au cours de laquelle, la mobilisation des collectivités territoriales, invitées à porter ces stratégies, sera plus que jamais nécessaire.

Le CEPRI va donc poursuivre son action de mobilisation des élus, particulièrement dans cette année de renouvellement des équipes municipales, d'accompagnement des collectivités locales dans leur questionnement quotidien et d'innovation des pratiques pour faire face aux enjeux de demain.

2014 introduira aussi des nouveaux projets dans des orientations soumises à l'avis des instances décisionnelles du CEPRI, pour traduire dans les faits, l'approche fondatrice du CEPRI affirmée: la robustesse des réseaux vitaux du territoire à l'inondation, les systèmes de surveillance et d'alerte, les pratiques d'intégration de la gestion du risque dans le secteur de la santé, le soutien aux populations en temps de crise.

Le programme d'activité reposera en 2014, sur quatre axes :

- Représenter nationalement les collectivités territoriales, aux côtés des autres associations;
- Accompagner les collectivités dans leurs projets sur la mise en œuvre des politiques locales;
- Innover et développer de nouveaux outils à leur service ;
- Structurer un réseau européen,

tout en s'appuyant sur les compétences d'un réseau d'experts pour asseoir les orientations scientifiques et techniques du CEPRI et sur la structuration d'un réseau de collaborations européennes de plus en plus dense.

Représenter nationalement les collectivités

ü Mobiliser sur les outils 2014 de la Directive inondation

Veiller à ce que les collectivités soient associées, au premier rang des parties prenantes, à la mise en œuvre des outils de la directive inondation (stratégie locale, PGRI ...).

Aider à la compréhension des textes et des méthodes pour contribuer à une plus grande implication des collectivités territoriales dans l'ensemble de ces processus.

Produire des éléments de compréhension de l'enjeu des démarches en cours et de la nécessité de s'y impliquer, avec les associations nationales de collectivités territoriales.

ü Apporter une expertise auprès de la Commission mixte inondation (CMI) et du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM)

Apporter un appui aux représentants du CEPRI et, à leur demande, à ceux des autres associations nationales de collectivités, sur les dossiers de politique générale et sur la labellisation des projets au sein de la CMI.

Contribuer activement à la réflexion sur les textes réglementaires en émergence

ü Suivre la mise en œuvre du Plan submersion rapide (PSR)

Participer aux travaux d'évaluation lancés par le Ministère de l'écologie

Accompagner les collectivités dans leurs politiques locales

ü Appuyer les actions pilotes portées localement par des collectivités dans la perspective des futures stratégies locales de prévention

Suivre la structuration des futures stratégies locales de gestion des risques d'inondations (SLGRI).

Accompagner des projets pilotes qui font progresser les manières d'agir, en particulier les démarches d'aide à la décision dans les projets PAPI et PSR : méthodologie nationale d'analyse multi-critères (AMC).

ü Favoriser les échanges d'expériences entre acteurs opérationnels

Faire vivre des réseaux de capitalisation, de partage et de diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion des inondations. Développer et élargir leur audience, avec une attention particulière vers :

- o Les porteurs de PAPI en cours et à venir, et leurs partenaires contractuels ;
- o Les collectivités territoriales engagées dans la gestion des ouvrages de protection;
- o Les conseils régionaux et généraux confrontés à la gestion des déchets post catastrophe et aux questions de planification à grande échelle ;

- o Les acteurs de l'organisation de la gestion de crise et plus particulièrement les grandes villes et les agglomérations soumises à des problématiques d'évacuation de masse.

Faire émerger de nouveaux réseaux, avec une attention particulière vers :

- o Les collectivités littorales confrontées à la gestion du trait de côte et plus particulièrement les outils permettant le recul stratégique.
- o Les collectivités porteuses des futures stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI)

ü Enrichir le centre de ressources au service des collectivités

A travers le site internet du CEPRI, la rédaction et la diffusion de notes sur les documents importants (rapports, décrets, circulaires) ainsi que la production et la diffusion de guides pédagogiques et appliqués aux problématiques rencontrées par les collectivités territoriales.

Innové en développant de nouveaux outils : s'adapter pour vivre en zone inondable le long des cours d'eau et des littoraux

ü Sensibiliser les populations

Evaluer l'efficacité des outils de sensibilisation : retours d'expériences (REX), analyse et recommandations.

ü Planifier durablement : gestion des territoires

Identifier les principes d'aménagement en zone inondable : contribution à la réflexion sur la mise en place de réseaux plus robustes / proposer des éléments pour transcrire les principes d'aménagement dans les PLU ;

Produire des éléments de sensibilisation concernant la gestion du ruissellement urbain ;

Proposer un recueil de pratiques concernant la relocalisation des enjeux sur le littoral.

ü Gérer la crise/Anticiper le retour à la normale du territoire

Accompagner des opérations pilotes pour tester et conforter la méthode de plan de continuité d'activité (PCA) adaptée aux collectivités territoriales et à leurs services ;

Participer à la mise au point d'un guide d'élaboration des plans ORSEC inondation en appui au Ministère de l'intérieur ;

Identifier les questions clés du soutien aux populations en temps de crise ;

Proposer un panorama des systèmes de surveillance et d'alerte

Capitaliser les bonnes pratiques d'intégration de la gestion du risque dans le secteur de la santé.

ü Améliorer les connaissances

Améliorer la quantification des dommages aux enjeux des territoires.

ü Produire des outils d'aide à la décision

Contribuer au perfectionnement de la méthodologie d'analyse multi-critère (AMC).

Structurer un réseau européen

ü Organiser un réseau de bonnes pratiques entre acteurs européens

Entretenir et développer les collaborations initiées sur tous les thèmes de travail du CEPRI

ü Participer à des projets européens en cours

Contribuer au projet européen STARFLOOD dont le CEPRI est partenaire, sur la question de la gouvernance de la gestion du risque d'inondation.

Intégrer des projets européens initiés dans le cadre de la nouvelle période 2014-2020 : INTERREG, Life +, Horizon 2020